

COMMUNE DE MESLAND
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 6 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2014

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri, GERARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe, HELTZLÉ Jérôme, GASNIER Richard.

Excusés: MM , BRUNO Christian, LEBAY Paule.

Absent: M ODONNAT Cédric

Madame Isabelle GIRAUD a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Délibération N°49/14 publiée 12/11 /2014 Transmise à la préfecture 14/11/2014 - Reçue à la préfecture 11/2014

Monsieur le Maire propose de reconduire le versement des subventions aux associations dans les mêmes conditions qu'en 2013, excepté pour l'UNRPA et le Syndicat de la Vallée de la Cisse. La première association avait fourni les documents en retard. Il s'agissait d'une omission pour la seconde. Ces deux associations n'avaient en conséquence rien perçu en 2013. L'UNRPA bénéficiera d'un rattrapage sur 2 ans soit 200 €uros en 2014 et autant en 2015 et le Syndicat de la Vallée de la Cisse percevra le double cette année.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité , pour l'année 2014, les subventions suivantes :

Comité des fêtes	: 800.00 €uros
A.P.E. Mesland Monteaux Veuves	: 800.00 €uros
Amicale des Sapeurs Pompiers	: 400.00 €uros
U.N.R.P.A. Mesland	: 400.00 €uros
	+ 200.00 €uros
Sté de Chasse Mesland	: 382.00 €uros
Ass. Intercommunale Mémorial "Résistants et Alliés"	: 30.00 €uros
UNC-AFN	: 200.00 €uros
Le Souvenir Français	: 40.00 €uros
Association Sportive Chouzy / Onzain	: 180.00 €uros
pour les jeunes de moins de 20 ans soit 9 x 20.00 €uros	
Syndicat de la Vallée de la Cisse (2013 & 2014)	: 60.00 €uros
Don du Sang Amicale Section d'Onzain	: 100.00 €uros

Monsieur le Maire indique que les subventions seront versées à chaque association ayant un intérêt local après avoir fourni à la mairie une copie certifiée de leur budget et comptes ainsi qu'un compte-rendu d'activité de l'exercice écoulé.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP DU VAL-DE-CISSE

Délibération N°50/14 publiée 12/11 /2014 Transmise à la préfecture 14/11/2014 - Reçue à la préfecture 17/11/2014

Vu les articles L5211-1 et suivants du CGCT,
Vu l'article L5211-20 du CGCT,
Vu les articles L5212-1 à L5212-34 du CGCT,

Vu la délibération n° 2014-25 du 22 septembre 2014 du SIAEP du Val de Cisse,

Le Maire informe les membres présents qu'en raison de l'ancienneté des statuts du SIAEP du Val de Cisse, la Préfecture en a demandé la mise à jour et qu'il est en outre nécessaire de modifier le siège social qui se trouve désormais à la mairie de Seillac.

L'article L5211-20 du CGCT dispose que les conseils municipaux des communes adhérentes disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SIAEP en mairie pour se prononcer sur la modification envisagée. Passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

La décision de modification des statuts du SIAEP du Val de Cisse est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création du syndicat et sera validée par un arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la refonte des statuts du SIAEP du Val de Cisse selon le projet annexé à la présente délibération ainsi que la modification de l'article 3 pour le changement de siège social.

BORNE A INCENDIE A LA GRIVELIERE

Monsieur le Maire indique que l'entreprise SEGEC domiciliée à LA CHATRE (36400), mandatée par le SIAEP Val de Cisse pour effectuer les travaux d'adduction d'eau potable à la Grivelière, nous a adressé un devis pour la pose d'un poteau à incendie d'une valeur de 3 017.70 € T.T.C. alors que la somme inscrite au budget n'était que de 2 000 €. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise avant que le devis ne soit accepté (il y a eu confusion de la part de l'entreprise qui avait reçu le devis de la Commune de Monteaux approuvé). Monsieur le maire a commencé à négocier et le devis a été ramené à la somme de 2 465.40 € TTC.

Les membres du conseil ont toutefois souhaité que la remise soit plus conséquente afin que la dépense ne dépasse pas les 2000 € TTC inscrits au budget. La société SEGEC semble s'y refuser et a averti qu'à défaut de signature, la borne serait déposée. Un devis alternatif sera demandé à l'entreprise VEOLIA.

REPAS DES AÎNES

Madame Evelyne PEUDEVIN fait part du sondage effectué pour le repas ou le colis de fin d'année :

- __4 personnes ne souhaitent pas de colis ;
- __13 personnes souhaitent le repas ;
- __les personnes restantes souhaitent le colis.

Les personnes non bénéficiaires qui accompagneront les aînés paieront leur repas directement au restaurateur.

Madame PEUDEVIN réservera le repas au Restaurant «Saint-Vincent» un samedi midi de préférence.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS POUR CONCERT DE NOEL

Monsieur GRESSE d'Onzain (Association des Arts d'Héliion) a demandé à la Commune que la salle des associations lui soit mise à disposition à titre gracieux afin d'organiser un concert de clavecin et de violon le dimanche 14 décembre. Bien que les entrées soient payantes, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'unanimité, considérant que cette manifestation contribuait à l'animation du village.

DECISION MODIFICATIVE

Délibération N°51/14 publiée 12/11/2014 Transmise à la préfecture 14/11/2014 - Reçue à la préfecture 17/11/2014

A la demande de Monsieur Guillaume GODMER, trésorier, Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire d'inscrire les opérations suivantes au budget afin de régulariser les cautions des logements locatifs :

Remboursement caution Monsieur & Madame MARIETTE

Compte 165 : 480.00

Compte 020 : - 480.00

Cautions des locataires (non remboursées) en instance

Compte 165 : 1 165.00

Compte 7788 : 1 165.00

Après avoir délibéré, Monsieur le maire est autorisé, à l'unanimité des membres présents, à inscrire ces opérations au budget afin de procéder à cette régularisation.

POINT SUR LES TRAVAUX DES DIVERSES COMMISSIONS

Monsieur le maire indique qu'il ne souhaite plus organiser la cérémonie des vœux du maire entre Noël et le 1^{er} de l'an. La date retenue pour cette cérémonie est fixée au mercredi 14 janvier 2015 à 19h 00.

Il indique par ailleurs que 30 élèves des communes de Mesland, Monteaux et Veuves sont scolarisés en école publique hors du RPI Mesland- Monteaux-Veuves.

Commission communication :

Monsieur Jean-Pierre GERARD signale qu'un questionnaire concernant l'ADSL a été distribué aux foyers situés dans de nombreux écarts réputés non desservis ou mal desservis dans le but de pouvoir étudier des solutions pour chacun.

La commission continue son travail de construction du site Internet communal.

Il est envisagé de réunir les associations afin d'arrêter le calendrier des manifestations 2015.

Projet de préparation du bulletin municipal pour une distribution prévue pour la 2^{ème} quinzaine de janvier.

Commission environnement & cadre de vie

Monsieur Dimitri MULTEAU rappelle qu'une réunion publique est prévue le 5/12 à la salle des associations. Celle-ci sera animée par la paysagiste du CAUE et portera sur l'aménagement du Jardin du Prieuré.

Il indique par ailleurs que le Syndicat de la Cisse va être amené à proposer aux propriétaires d'ouvrages hydrauliques mobiles du bassin de la Cisse un dispositif expérimental d'ouverture coordonnée des vannages de la Cisse et de ses affluents dont les objectifs sont de faciliter l'auto-curage des rivières et le transit des sédiments en période hivernale, d'améliorer la migration des espèces piscicoles et d'organiser une gestion préventive coordonnée des risques de crue. Le syndicat souhaiterait rendre ce dispositif opérationnel dès la saison hivernale 2014-2015.

Commission aménagement de l'espace et du territoire

Le pont de bois de «La grande fosse», mitoyen entre Mesland & Monteaux se détériore. A ce jour la circulation est interdite à tout véhicule. Monsieur Gilles MORISSET se charge de faire faire des devis. Les frais seront répartis entre les deux communes.